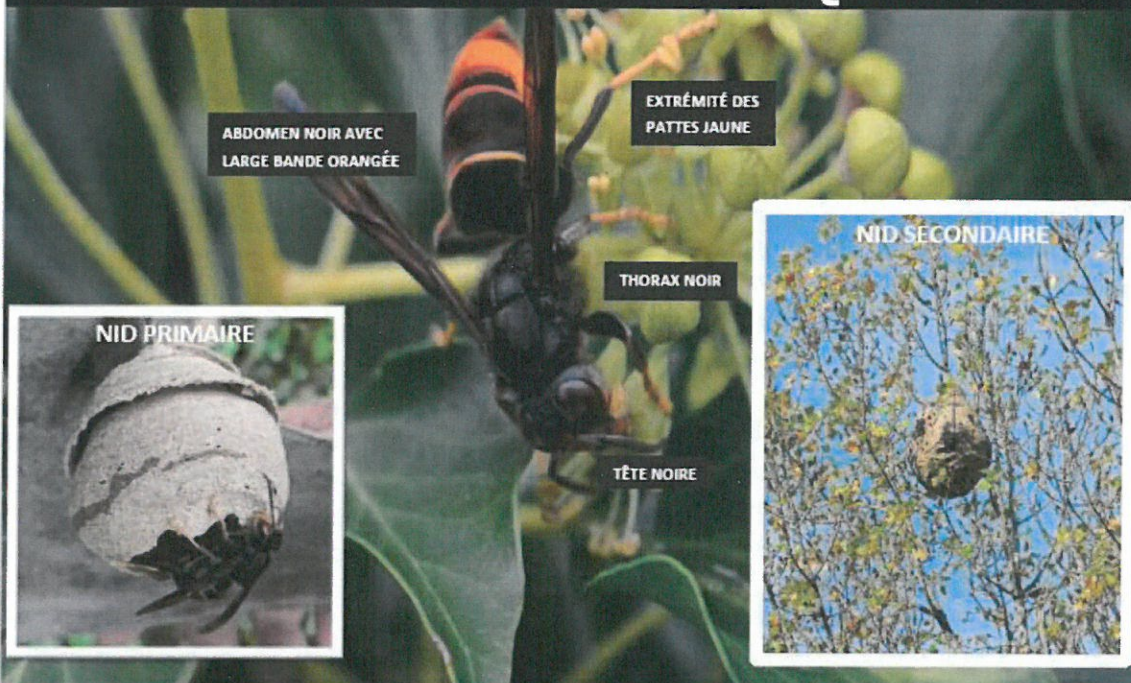


# LE FRELON ASIATIQUE



ABDOMEN NOIR AVEC  
LARGE BANDE ORANGÉE

EXTRÉMITÉ DES  
PATTES JAUNE

THORAX NOIR

TÊTE NOIRE

NID PRIMAIRE

NID SECONDAIRE

**SIGNEZ SA PRESENCE !**



Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de frelons asiatiques ? Prenez une photo et signalez votre suspicion :

Sur le site [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)  
afin de connaître les démarches

*Ce dispositif est dédié à la surveillance du frelon asiatique, espèce exotique envahissante. Pour la destruction de nids de guêpes ou autre insecte, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.*

## FRELON ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité<sup>1</sup> et la santé des abeilles<sup>2</sup>.

### Plan de surveillance et de lutte régional

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS<sup>3</sup>, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires** : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- **Les nids secondaires** : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

### Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)

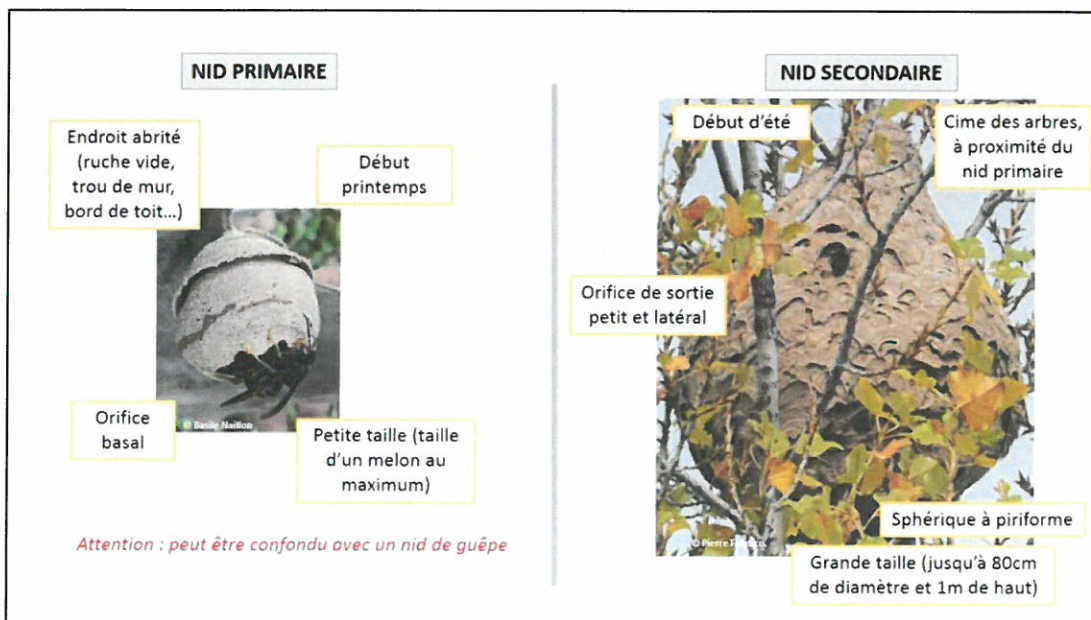
### 2021 : Des indicateurs à la hausse

Malgré un hiver 2020-2021 rigoureux et des gelées tardives, un printemps et un été plutôt maussades, la saison 2021 a été une année tendue en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec un nombre de nids découverts équivalent à celui de 2020.

Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2021 nous incite à la plus grande vigilance pour 2022.

Il est donc essentiel de déclarer, nous comptons sur vous !

### Section apicole GDS Auvergne Rhône-Alpes



<sup>1</sup> Règlement UE 2016/1141 de la Commission du 13 juillet 2016

<sup>2</sup> Arrêté du 26 décembre 2012

<sup>3</sup> FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire